

LES HALLES

Compte rendu de la réunion d'associations et conseils de quartier du 13 avril 2005

Présidée par M. Jean-Pierre Caffet, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture
et M. Jean-François Legaret, Maire du 1^{er} arrondissement

Participants

Amicale des locataires du 118, rue Rambuteau : M. Blot, Mme Blot

Accomplir : Mme Gouallou, Mme Hémar, Mme Maufroy, Mme Mougenot, Mme René-Bazin, Mme Bourguinat, M. Weill

AP 15 : M. Péard

Association des Champeaux : M. Gouret

Association des riverains Châtelet-Les Halles : M. Chavonnet

Association des riverains de la rue des Bourdonnais : M. Maachou

Association des Parents du Conservatoire du Centre de Paris :

Association Paris des Halles : M. Peray

Association Petite Ceinture Grand Paris : M. Gauthier

Atelier des Halles : Mme Faugeron

Centre Artistique Culturel des Halles : M. Sudessi

Collectif d'Immeubles : M. Mizrahi

Conseil de Quartier des Halles : Mme Abt, Mme Dalbavie, Mme Fuseiller, Mme Goy-Blanquet, Mme Phillips, Mme Sanz, M. Beauvais, M. Chapot, M. Couffignal, M. Donnet, M. Graveline, M. Martin, M. Pourbaix, M. René-Bazin, M. Tibouville, M. Tricaud

Conseil de Quartier Montorgueil/Saint-Denis : Mme Schutz

Conseil de Quartier Saint-Germain l'Auxerrois : Mme Albarede, M. Almosnino, Mme Pelard

Conseil de Quartier Saint-Gervais-Saint-Merri : M. Pernet

Curiositas : Mme Champetier de Ribes

EPPPUR : M. Trichet, M. Zetlaoui

FCPE (1,2,3,4) : M. Clergue Duval

Forum des Images : M. Boulanger

Forum Social Local : Mme Collin, Mme Magarinos, M. Allezaud, M. Chardavoine Pierre, M. Chardavoine René, M. Deproit, M. Grenet, M. Vignon

GIE du Forum des Halles : M. Bonnet, M. Laborde

Glob'Halles : Mme Magniette, M. Raoul

Observatoire de la Démocratie Parisienne : M. Gontcharoff

Paroisse Saint-Eustache : Père Forestier

Paroisse Saint-Leu : Père Geffroy

Parrainage des Cheveux Blancs : M. Arnaud

Plateforme des Associations : M. Rondeaux

PREM'S : M. Darmanin

Qualité-Sécurité autour de Saint-Eustache : M. Poyet

Solidarité active : M. Guyot, M. Leddet
SOS Paris : M. Méric
TAM-TAM : M. Piault
Vivre aux Halles : Mme Thomas

Agence SEURA : M. Mangin, M. Fritz
APUR : M. Vaquin, M. Bertrand
Espace Expansion : Mme des Cars, M. Hautbois
RATP : Mme Jorio
Unibail : M. Hautbois

Conseillère Régionale - Première Adjointe au Maire du 1^{er} arrondissement. : Mme Berthout
Conseillers de Paris : M. Le Garrec, M. Lekieffre
Directeur de Cabinet du Maire du 1^{er} arrondissement : M. Bouanchaud

Mairie de Paris :

Cabinet du Maire de Paris : M. Bailly
Cabinet de M. Caffet : M. Ferrier
Cabinet de M. Contassot : Mme Leroy
Direction de la Voirie et des Déplacements : M. Cauvin, M. Chaput, M. Pécrix
Direction de l'Urbanisme : Mme Barbé, Mme Calves, Mme Schneider de Nef, M. Caillet, M. Hôte

M. Caffet remercie les participants de leur présence à cette réunion qui doit permettre de débattre sur les modalités de la poursuite de la concertation. Il rappelle qu'à l'issue des marchés de définition, le projet de l'équipe SEURA / David Mangin a été retenu et qu'un marché de maîtrise d'œuvre urbaine lui a été attribué, voté par le Conseil de Paris au cours de sa séance de février 2005.

Il est également envisagé de signer avec l'équipe SEURA des marchés dits «subséquents» portant sur les espaces publics (voiries, jardin) à l'été 2005. L'objectif de la Ville est de créer une nouvelle ZAC pour réaliser cette opération d'aménagement. Des premières propositions de modalités de la concertation, élaborées par la Ville de Paris en lien avec M. Legaret, Maire du 1^{er} arrondissement, ont été adressées le 7 avril aux présidents des associations et aux membres des conseils de quartiers conviés.

Mme Barbé rappelle les principales étapes de la première phase de concertation :

- Décembre 2002 : approbation des objectifs d'un projet d'aménagement du quartier des Halles par le Conseil de Paris
- Juin 2003 et janvier 2004 : 2 réunions publiques
- Juillet 2003 à février 2004 : exposition historique sur le site
- Avril à septembre 2004 : présentation au public des 4 propositions d'urbanisme (plus de 125 000 visiteurs, 12 500 bulletins d'expression, site internet)

Un parti d'aménagement a été choisi, fin 2004, confirmé par le Conseil de Paris en février 2005. La phase actuelle consiste à approfondir le parti retenu par des études détaillées pour affiner le projet : bilan des m² à construire, démolir, relocaliser, établissement d'un bilan financier, etc.

Ces études sont nécessaires pour établir les contrats de maîtrise d'œuvre et de travaux, lesquels pourraient démarrer par des aménagements du jardin et de l'espace public à partir de 2007-2008.

La programmation pourra être précisée dès lors que les études pour affiner le projet auront été engagées. C'est donc une contribution à l'élaboration du projet, à l'approfondissement des études et à l'accompagnement de la mise en œuvre du projet que doit permettre l'engagement de cette 2^{ème} phase de concertation.

Plusieurs thèmes semblent mériter une concertation plus approfondie : jardin, espaces publics, espaces souterrains (voirie, transport, espace commercial), constructions en élévation.

Le dispositif proposé se compose d'un **comité de concertation** incluant l'ensemble des acteurs du réaménagement des Halles (élus, associations, conseils de quartiers, partenaires institutionnels et l'architecte coordonnateur). L'organisation et le secrétariat en seraient assurés par la Direction de l'Urbanisme. Compte tenu de l'importance, en nombre, des participants à ce comité, il est proposé de créer des groupes de travail thématiques.

Les groupes de travail, sur des thèmes comme le jardin, les espaces publics de surface, les espaces publics souterrain, les équipements et commerces, auraient pour rôle d'affiner les programmes détaillés, le cahier des charges du concours pour le Carreau, etc. Il s'agit de structures plus opérationnelles dont les travaux devraient nourrir les séances du comité de concertation.

Les thèmes proposés pourraient, dès 2005, être abordés par chacun des groupes de travail et le travail se poursuivrait en 2006 pour affiner les programmes.

Une nouvelle réunion publique pourrait être organisée en fin d'année, avant la création de la ZAC, ainsi qu'une **exposition publique** permettant de présenter le projet et le programme. Par ailleurs, un représentant d'associations pourrait faire partie du jury du concours d'architecture sur le « Carreau » au 1^{er} semestre 2007.

Enfin, le site internet créé lors de la 1^{ère} phase de concertation pourrait être actualisé et son contenu enrichi des résultats de la concertation. De même, un local pourrait être recherché aux abords du Forum pour accueillir et informer le public et permettre la tenue de réunions d'associations. Si cette proposition devait être retenue, la Ville rechercherait le local et les moyens d'en assurer la gestion.

Pour couvrir les frais de la concertation, la Ville de Paris pourrait prévoir des crédits sur le budget de la Direction de l'Urbanisme, jusqu'à la désignation d'un aménageur au 1^{er} semestre 2006, afin de réaliser des études ou variantes complémentaires souhaitées par le comité de concertation.

M. Méric (SOS Paris) souhaite que M. Mangin précise le contenu de sa mission dès lors que le « Carreau » doit faire l'objet d'un concours.

M. Mangin explique qu'il est titulaire d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine afin de préparer la nouvelle ZAC. Cela consiste à proposer et établir un programme. En effet, l'essentiel du travail à réaliser doit permettre d'établir l'équilibre entre équipements, commerces et préciser le périmètre de l'opération. Il indique qu'il aura également pour mission de rénover le jardin, d'aménager les espaces publics, les infrastructures de voiries souterraines et les trémies. Il est convenu que le « Carreau » obéira aux principes généraux décrits dans le parti d'urbanisme : Relation étroite avec le jardin, ainsi qu'entre le niveau - 4 du pôle RATP et le jardin, le principe d'un cours enjambant le Forum et une volumétrie de hauteur limitée.

Il indique qu'il a engagé une étude à la demande du centre commercial afin de mesurer l'impact d'une reconversion d'un volume de la voirie souterraine en espace de commerce. Des discussions sont également engagées avec la RATP, pour vérifier un certain nombre d'options par des études complémentaires.

Il rappelle enfin que le projet supporte des contraintes importantes. Par exemple, la suppression d'une trémie de voirie souterraine implique d'apprécier le projet au regard de l'impact sur les reports de circulation, sur les livraisons, sur l'accessibilité aux parcs de stationnement et les conséquences en matière de sécurité, car ces travaux supposent l'accord de la Préfecture de Police, ainsi que les conséquences en matière de calendrier et de phasage. De même, la RATP est soumise au contrôle et à l'accord du Syndicat des Transports d'Île-de-France pour tous les investissements dans les espaces transport. A ce jour, aucun budget n'est inscrit pour la mise en œuvre d'un projet sur le pôle « Châtelet – Les Halles ».

Pour élaborer le cahier des charges du concours, cela suppose que soit définitivement acté le principe des deux liaisons verticales permettant d'atteindre le niveau – 4 du Forum.

Il souligne donc l'importante complexité de ce projet qui concerne plusieurs maîtres d'ouvrage, chacun avec ses objectifs et ses contraintes, notamment en matière de sécurité. Cet aspect du projet est primordial.

M. Rondeaux (Plateforme des Associations) rappelle que c'est à l'occasion de l'aménagement du quartier des Halles, dans les années 1968-1970, que la Plateforme a montré sa compétence en matière d'urbanisme. C'est pourquoi l'association a saisi le Maire, dès janvier 2004, pour s'étonner de n'avoir pas été associée au processus de concertation, puis en mai 2004 pour s'étonner que la Ville ait engagé la phase de projet d'architecture alors que la concertation n'avait pas été ouverte, selon elle, sur les objectifs d'un projet. Il approuve cependant le choix du projet SEURA qui emporte l'adhésion de la plupart des habitants et des associations.

La charte de la concertation de 1996 du Ministère de l'Environnement doit être un cadre utile. L'association considère qu'il est nécessaire que le comité de concertation soit permanent ce qui suppose l'existence d'un responsable de l'interface avec les associations, conseils de quartiers, etc..., que des groupes de travail soient organisés en tant que de besoin, que la transparence soit assurée au même titre que l'information et qu'un garant de la concertation soit désigné de façon impartiale.

Il suggère donc qu'un petit groupe de travail soit constitué pour mettre au point les modalités de cette concertation.

M. Weill (Accomplir et Collectif Rénovation des Halles) exprime son avis au nom du Collectif Rénovation des Halles. Il rappelle que le collectif a adressé à la Ville de Paris son projet de « contrat de concertation » voici quelques semaines. Concernant les propositions de la Ville, il estime que le document devrait préciser l'objectif de la concertation : « discuter et débattre avant toute décision de toutes les orientations, propositions, projets et de toutes les modalités de mise en œuvre qui ont trait au réaménagement du quartier des Halles ».

Il serait nécessaire de préciser que ce comité de concertation est une structure permanente, disposant d'un bureau permettant à la Ville et aux associations de superviser l'ensemble du déroulement de la procédure. Les intitulés des groupes de travail lui paraissent très globaux et l'incitent à proposer la création de sous-groupes de travail sur des thèmes plus précis et plus techniques. La politique d'information, au cœur du dispositif de concertation doit être conçue de façon à ce que chacun dispose des moyens nécessaires pour assurer sa participation au processus.

C'est pourquoi il propose que le site internet soit enrichi pour offrir un forum de débat. Il exprime enfin son accord avec la demande formulée par le Président de la Plateforme concernant la présence d'un garant de la concertation.

Compte tenu des divergences des propositions, il propose que soit constitué un groupe de travail qui arrêtera une proposition plus équilibrée du processus de concertation.

Mme Berthout, Première adjointe au Maire du 1^{er} arrondissement et conseillère régionale, suggère que la proposition soit enrichie sur 2 aspects :

Des groupes de travail transversaux devraient être prévus concernant les populations « fragiles » (enfants et personnes âgées notamment). Leur qualité de vie passe en effet par une réflexion spécifique au niveau des déplacements, comme au niveau des structures d'accueil. Il devrait également y avoir un groupe de travail sur la sécurité.

Concernant la composition du comité de concertation, elle souhaite que les élus des 4 premiers arrondissements soient mieux représentés.

M. Gauthier (Association Petite Ceinture Grand Paris), souligne que la réunion rassemble 90 personnes, ce qui réduit le temps de parole si chacun veut s'exprimer. Il suggère donc que la prochaine réunion soit animée par un « coach ».

M. Péard (Actuel 15) s'interroge sur la nécessité de mettre en œuvre une enquête publique préalablement à la création de la ZAC, car ce sujet n'est pas évoqué dans le cadre du processus de concertation tel qu'il est proposé.

M. Raoul souhaite présenter l'**Association Glob'Halles** qui vient d'être créée et dont il est président. Il indique que l'objet de son association est d'accompagner activement le processus de réaménagement du quartier des Halles en prenant part à la démarche de concertation, en tenant informés ses membres, ses adhérents ainsi que toute personne qui vit, travaille ou transite dans le quartier des Halles, en veillant au respect de la transparence des décisions et de la prise en compte des préoccupations de ces personnes, en s'efforçant de leur offrir une tribune d'expression libre et en faisant connaître leur position tout au long de la période de réaménagement du quartier.

S'agissant de la proposition de la Ville, il exprime son accord sur la création de groupes de travail, peut-être plus restreints, sur des thématiques bien précises, et éventuellement un groupe de travail sur les populations « fragiles », incluant les personnes sans domicile fixe.

Mme Dalbavie (Association Paris des Halles, collectif Parole des Halles) rappelle que le collectif a lui aussi adressé ses propositions à la Ville. S'agissant des niveaux d'organisation, elle reconnaît la priorité aux élus qui sont les représentants légitimes des habitants. Il est également normal que l'administration soit responsable des comptes rendus et des études particulières.

Cependant, les habitants doivent être associés à un niveau horizontal et démocratique. Comment légitimer une représentation des habitants ? Une association, plus qu'une autre, ne peut justifier cette représentativité.

Tout le monde doit avoir le même niveau d'information et chacun doit également pouvoir s'exprimer. Elle exprime donc son désaccord sur l'idée évoquée par M. Weill de création d'un bureau. Les réunions publiques sont un lieu privilégié d'information mais, pour travailler sur des thèmes précis, les ateliers devraient pouvoir être publics (par exemple la refonte de la circulation dans la gare souterraine) à la suite desquels pourraient être créés des groupes de travail, auxquels seraient invités des échantillons représentatifs. L'association souhaite éviter la représentativité sélective et conteste la présence d'un représentant associatif dans le jury de concours.

M. Grenet (Forum Social Local Paris Centre) explique que les associations qui se retrouvent au FSL travaillent depuis plusieurs mois sur le projet de rénovation des Halles, en débats et ateliers. Elles ont évoqué, lors d'un atelier, le mode de concertation dont elles estiment qu'il s'est déroulé jusqu'à présent davantage sur le mode informatif et n'a pas permis une véritable participation à la programmation. Il souhaite faire connaître les soucis exprimés qui traduisent notamment la préoccupation d'un meilleur équilibre entre les équipements publics et les équipements privés. La privatisation de l'espace doit être évitée. Par ailleurs, il pense que le processus à mettre en place doit se garder de n'associer que quelques associations qui ne seraient pas obligatoirement représentatives.

Il propose en revanche que soit mise en place une méthode permettant d'associer et de consulter les usagers d'Île-de-France. Il souhaite enfin que l'ensemble du processus soit mené par des médiateurs et des professionnels au sein de groupes de travail de 20 à 30 personnes représentatives (enfants, personnes âgées, SDF, travailleurs, résidents en Île-de-France, salariés du centre commercial). Les élus sont là pour arbitrer sur des propositions émanant non seulement des associations, mais de l'ensemble de la population concernée.

Mme Collin (chercheur à l'IFU) souhaite évoquer la philosophie du projet de concertation proposé.

Sur la ZAC Paris Rive Gauche le processus semble lourd. Elle observe qu'il est beaucoup question d'information et pas assez de participation. Certains moyens pourraient servir, tel le site internet qui pourrait être interactif et devenir un outil qui délivre de l'information et puisse être un lieu d'expression et de débat. Cela permettrait à ceux qui ne sont pas intervenus dans les groupes de travail de s'exprimer.

En second lieu, la représentativité est un problème. Il ne faut pas concevoir un système fermé dans lequel ne seraient représentés que les intérêts locaux. Le projet touche toute la métropole même si à l'occasion de la présentation des projets peu de Maires ont répondu à l'invitation du Maire de Paris.

Elle suggère notamment que la composition du comité de concertation stipule les « associations de la métropole intéressées par le réaménagement » afin de pouvoir s'adjoindre des associations de banlieue.

M. Laborde (GIE du Forum des Halles) explique que le choix du projet SEURA s'est fait au sein de l'association des commerçants du Forum à l'issue d'un vote. Il pense qu'il ne faut pas perdre de vue le respect des citoyens, du travail et de la propriété. Dès lors, la concertation ira vers la qualité. S'engager dans un esprit de revanche, de démolition ou de reconquête, rendrait la concertation difficile.

M. Beauvais (Association Paris des Halles, Collectif Parole des Halles) explique qu'il a eu des contacts avec des représentants de la CGT du Forum des Halles et s'étonne que les salariés, au nombre de 3000, ne soient pas représentés. Il estime que cette assemblée n'est pas représentative.

M. Piault (Association Tam-Tam) observe que le document proposé est une bonne base de travail. Il reconnaît la faiblesse de l'expression des objectifs et pense que cette lacune mériterait d'être comblée pour préciser ce que l'on attend de la concertation : enrichissement des projets, organisation des conditions de la confiance.

Les remarques du Collectif Rénovation des Halles lui paraissent à cet égard essentielles. Il devrait aussi y avoir une référence à la charte de concertation de 1996 et être affirmé que si la responsabilité de l'aménagement revient aux élus, la concertation doit faire l'objet d'une co-gestion ou au moins d'une négociation. De même, la présence d'un garant de la concertation permet d'assurer que le processus de concertation se développe normalement. Ces ajouts lui paraissent essentiels pour éviter les éventuels contentieux : si le processus est productif, il n'est pas lourd et ne fait pas perdre de temps. A titre d'information, il indique que sur Paris Rive Gauche, il existe une coordination des associations qui a désigné 4 représentants au bureau.

M. Ezdra (Parents d'élèves du Conservatoire du Centre de Paris) « rappelle qu'aux termes de la Constitution, le peuple n'est représenté que par ses élus et non par des associations ». Cela permet de résoudre les différends en ce qui concerne la représentativité. La concertation menée préalablement au choix du projet Mangin avait été organisée de façon remarquable par la SEM Paris centre. Toutes les associations ont eu loisir de s'exprimer à chaque étape. Il estime que les difficultés actuelles à définir la représentativité sont le fait d'associations qui ont tenté de s'accaparer un pouvoir et d'être la voix de tout le monde. La concertation doit pouvoir se poursuivre sur de nouvelles bases.

M. Peray (Paris des Halles) remarque qu'il apparaît, au vu des précédentes interventions, que les participants sont unanimes sur le contenu de la charte de 1996.

M. Deproit (FSL) souhaite compléter l'intervention de Mme Collin en précisant que certaines villes étrangères, à l'occasion de grands projets, organisent pendant une dizaine de jours une exposition, des ateliers, etc. auxquels toute la population est invitée à participer (exemple de Hambourg). A la fin de cette période, les autres acteurs entrent en jeu.

Mme Champetier de Ribes (Association Curiositas) remarque que le comité de concertation risque d'être dimensionné à une centaine de personnes, si toutes les associations et les membres des conseils de quartier y participent. Dans ces conditions, il ne pourra se tenir plus de 2 fois par an. Elle suggère donc que dans la composition des groupes thématiques, les associations membres d'un collectif soient représentées par une seule personne dans la mesure où des réunions préalables peuvent avoir lieu au sein de chaque collectif. Cette disposition permettrait de laisser place aux usagers peu représentés.

M. Legaret se félicite que ce débat ait lieu mais pense qu'il est souhaitable de trancher pour pouvoir avancer. Il rappelle que la concertation est ouverte depuis plus de 2 ans et demi. Il reste encore beaucoup à faire et des choix à effectuer. La proposition soumise lui semble adaptée. Il souhaite que personne ne se sente exclu de la concertation.

Les réunions publiques sur les Halles ont rassemblé entre 500 et 1000 personnes. Il rappelle qu'il s'agit d'un phénomène exceptionnel : dès qu'il s'agit du quartier des Halles, tout le monde se sent concerné. Il pense donc que la concertation doit poursuivre ce processus de réunion publique régulier.

Il rappelle enfin qu'in fine, il faudra bien élaborer un projet d'aménagement qui sera porté par la population, cela implique qu'il faudra trouver des consensus. S'agissant du calendrier, il lui semble indispensable de clarifier la discussion et de préciser les interventions.

Il souligne que la municipalité a pris des décisions positives quant à l'implantation d'un marché alimentaire ou d'un kiosque à musique et que leur mise en œuvre n'est pas suspendue à la réalisation du projet d'aménagement.

Il confirme enfin la complexité de l'opération qui doit toucher sept zones, y compris la Bourse et l'îlot Berger, et estime que les discussions ne pourront être évitées sur l'ensemble de ces sujets dans la mesure où des décisions devront être prises.

M. Caffet propose de conclure ces échanges. Il rappelle qu'en effet c'est aux élus et au Conseil de Paris de prendre les décisions. En revanche, il souhaite qu'en amont la discussion et la concertation soient les plus ouvertes possible, sans pour autant chercher à aboutir invariablement au consensus. Il lui semble que la première vertu de la concertation est de pouvoir enrichir les projets. C'est l'objet de la procédure proposée par la Ville. Ce qui est souhaité, c'est que sur la base de scénarios présentés par la Ville, puisse émerger une discussion qui permette d'enrichir ou d'amender les projets voire de faire l'objet de contre propositions.

S'agissant des questions de procédures évoquées par M. Péard, il précise que s'il doit y avoir modification du PLU, cela nécessitera une enquête publique. En l'occurrence, la création de la ZAC implique quant à elle une délibération du Conseil de Paris prise au vu de l'étude d'impact et du bilan de la concertation. Une dernière délibération approuvant le dossier de réalisation définira finement la programmation, le détail des équipements publics et l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC).

Il rappelle, en réponse à la question de Mme Berthout, que la proposition adressée par la Ville prévoit la participation des Maires des 4 arrondissements au comité de concertation, ainsi que des représentants de chaque groupe politique du Conseil de Paris.

Il a été proposé que le texte soit complété pour préciser les objectifs poursuivis. Cette demande ne soulève aucune objection.

Il semble qu'un consensus assez fort se dégage sur les groupes de travail, dont les thématiques proposées sont indicatives. M. Caffet explique qu'il n'est pas opposé à la constitution d'autres groupes mais souligne qu'il faut éviter d'en créer un nombre trop important ce qui nuirait à l'avancement du projet. Il est donc préférable d'arrêter le nombre de groupes au départ sans s'empêcher, au fil de la procédure, d'approfondir des sujets spécifiques.

Il approuve l'engagement à l'information réciproque et le fait que le site internet puisse évoluer pour le rendre plus interactif et permettre à chacun de s'exprimer.

Si la composition du comité de concertation ne peut être actée à ce stade, compte tenu de la difficulté des associations à trouver entre elles un accord sur la représentativité, il souligne que le nombre de participants ne peut excéder la centaine. En effet, pour être efficace, il doit pouvoir se réunir deux fois par an, mais au-delà de cent personnes, cela nécessite une logistique plus lourde.

Il rappelle également qu'il ne doit pas y avoir confusion avec le rôle des réunions publiques qui doivent permettre de présenter le résultat du travail du comité de concertation et de recueillir les observations du public. S'agissant de la création d'un bureau de la concertation, il observe qu'il n'y a pas d'unanimité, posant toujours la question de la représentativité.

M. Caffet demande donc que sur la base des propositions remises par la Ville, les modifications, amendements ou autres propositions soient adressées dès que possible à la Direction de l'Urbanisme pour permettre à la Ville d'affiner le dispositif et les modalités de concertation.

M. Caffet propose d'organiser une nouvelle réunion avant l'été pour engager le travail de concertation sur la base du processus enrichi.
